



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L' AISNE

Préfecture  
Cabinet  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile

**Le Préfet de l'Aisne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

---

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
- Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** l'arrêté du 16 novembre 2007 portant approbation du plan de prévention des risques inondations par débordement de la rivière Marne ;
- Vu** l'arrêté du 6 novembre 2014 portant approbation du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue de la commune d'Essômes-sur-Marne ;
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2014 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ;
- Vu** la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;
- Vu** l'arrêté du 10 décembre 2019 portant création de SIS dans le département de l'Aisne ;
- Sur** proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune d'**ESSÔMES-SUR-MARNE** fait l'objet :

- du plan de prévention des risques inondations par débordement de la rivière Marne approuvé,
- du plan de prévention des risques inondation et coulées de boue de la commune d'Essômes-sur-Marne approuvé,
- du SIS n° 02SIS06423 relatif à l'ancien site Humtertrans.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- le plan de prévention des risques inondations par débordement de la rivière Marne approuvé,
- plan de prévention des risques inondation et coulées de boue de la commune d'Essômes-sur-Marne approuvé,
- l'arrêté préfectoral portant création de SIS dans le département de l'Aisne.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>

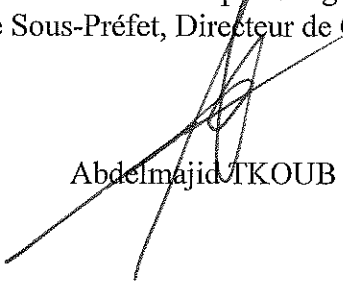
.../...

**Article 2** : L'arrêté du 23 décembre 2014 est abrogé.

**Article 3** : Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de d'Essômes-sur-Marne et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 29 JAN. 2020

Pour le Préfet et par délégation  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

  
Abdelmajid TKOUB

code postal	02400	Commune de ESSÔMES-SUR-MARNE	code insee 02290
-------------	-------	------------------------------	------------------

**Fiche communale d'information risques et sols**  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° \_\_\_\_\_ du **29 JAN. 2020** mis à jour le \_\_\_\_\_

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est prescrit et non encore approuvé oui non

Ce PPR est approuvé oui X non

approuvé date 16/11/07 aléa Inondations

approuvé date 06/11/14 aléa Inondations et coulées de boue

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

La note de présentation consultable sur Internet \* X

La carte de zonage consultable sur Internet \* X

Le règlement consultable sur Internet \* X

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui X non

**3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non X

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \* \_\_\_\_\_

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

**4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR t ]**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé oui non X

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé oui non X

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ aléa \_\_\_\_\_

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ consultable sur Internet \* \_\_\_\_\_

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux oui non

**5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité zone 1 X zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet \*

**6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) oui X non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêté portant création de Secteurs d'Information sur les Sols dans le département de l'Aisne consultable sur Internet \* X

**pièces jointes**

**7. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

PPR consultable en mairie, à la préfecture, à la DDT ou sur le site internet <http://www.aisne.gouv.fr>

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles nombre 14 catastrophes technologiques nombre 0

Date **29 JAN. 2020**

Le préfet de département